

Organe d'application / Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation

Dufourstrasse 11, 4052 Bâle
T +41 610 906 99 00
www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante
christine.stuecker@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales
angela.corbella@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis, spécialiste en assurances sociales
sabrina.demontis@musikundbildung.ch

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Hans Peter Schenk, Président
Bettina Michaelis
Thomas Saxer

Représentants des salariés

Flavio Dora, Vice-président
Stefan Erl
Roland Huber

Office de surveillance / Conseil

Office de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Expert

Keller Experten AG, Frauenfeld

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Conseil en investissement

AlgoFin AG, St. Gallen

Banque de dépôt

Crédit Suisse, Basel

Assureur risques

AXA Leben AG, Winterthur

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique

Organe d'application
info@musikschule.ch



Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info Prévoyance 2023

N° 1

Notre
info prévoyance
paraîtra désormais
seulement sous forme
numérique!

Informations

- prévoyance professionnelle vaste
- compétence
- conditions équitables
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée



www.musikundbildung.ch

La durabilité dans le placement de fortune

Mesdames et Messieurs

Le Conseil de Fondation de la Caisse de Pension Musique et Formation accorde depuis des années une grande importance au thème de la durabilité dans ses décisions de placement. Les trois domaines de l'environnement (Environnement), du social (Social) et de la gestion d'entreprise (Governance), regroupés sous le terme «ESG» et considérés comme des éléments essentiels de la durabilité, jouent un rôle central à cet égard. Dans son domaine de responsabilité, la Caisse de Pension Musique et Formation a entrepris diverses démarches et pris des décisions d'investissement concrètes en mettant l'accent sur l'ESG. Nombre d'entre vous, que ce soit en tant qu'assuré(e) ou en tant que retraité(e) de la Caisse de Pension Musique et Formation, sont préoccupés par les questions de durabilité. C'est pourquoi nous vous donnons ci-après un aperçu de la manière dont les considérations de durabilité sont prises en compte dans les placements de la Caisse de Pension Musique et Formation.

Des mesures concrètes prises il y a dix ans déjà

Le Conseil de Fondation et le comité de placement de la Caisse de Pension Musique et Formation s'occupent depuis longtemps déjà de manière intensive de thèmes tels que l'investissement responsable (Responsible Investing), l'investissement dans des technologies propres (Clean Tech Investing) ou l'investissement socialement responsable (Social Investing). Concrètement, des investissements ciblés dans les énergies renouvelables (axés sur l'éolien et le solaire) ont par exemple déjà été réalisés en 2012 via la sélection d'un fonds choisi Clean Energy & Infrastructure.

Jusqu'en 2020, la marge de manœuvre directe du Conseil de Fondation s'est limitée à l'auto-investissement partiel d'environ 30% de la fortune totale. Dans ce domaine, comme nous l'avons mentionné plus haut, les réflexions sur la durabilité ont été intégrées très tôt et des investissements durables ciblés ont également été effectués. Jusqu'à cette date, la majeure partie de la fortune de prévoyance était placée auprès d'AXA Vie SA dans le cadre de la solution d'assurance complète. La Caisse de Pension Musique et Formation n'avait aucune influence sur la mise en œuvre de ce placement de la fortune chez AXA Vie SA.

Après la transformation et la reprise des titres d'AXA Vie SA dans le portefeuille de ses propres placements, le Conseil de Fondation a continué à s'occuper intensivement des questions de durabilité dans le cadre de sa désormais complète autonomie.

Peser soigneusement les décisions

Outre les réflexions sur la durabilité, la Caisse de Pension porte une grande responsabilité pour la prévoyance de ses destinataires (assurés actifs et retraités) et pour la garantie et la réalisation de ses prestations, c'est-à-dire pour la performance des placements. Les décisions doivent donc être examinées en détail et pesées avec soin. L'exemple suivant, tiré de la pratique de notre Caisse de Pension, illustre ce point :

Dans le cadre des efforts visant à intégrer davantage la durabilité, des représentants d'une organisation climatique ont été invités à participer au comité de placement en 2021. Cette organisation évalue régulièrement la mise en œuvre des aspects de durabilité par

les caisses de pension suisses. Leur recommandation était de mettre en œuvre des placements en actions à l'échelle mondiale selon l'indice MSCI ESG Leaders, un indice qui prend en compte les entreprises qui présentent les évaluations les plus élevées dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance d'entreprise (ESG). Il convient de noter qu'actuellement, l'indice MSCI ESG Leaders dévalue par exemple entièrement les actions de l'entreprise Apple, ce qui est contraire à l'évolution actuelle du marché. Lorsqu'on est responsable du placement des avoirs des assurés, il convient de se demander si l'on souhaite adopter un tel positionnement actif différent de celui du marché. Dans le cas concret, les parts d'une des entreprises les plus importantes du monde, dont les produits sont utilisés par une grande partie des personnes en Suisse et qui a contribué de manière significative au rendement global du marché des actions au cours des dernières années, seraient vendues. Contrairement à Apple, selon la méthodologie de l'indice MSCI ESG Leaders proposé, l'entreprise pétrolière et gazière ExxonMobil serait par exemple investie, ce qui soulève quelques questions dans le contexte de la durabilité dans le domaine de l'environnement.

Cet exemple montre que le Conseil de Fondation de la Caisse de Pension Musique et Formation doit, lors de la prise en compte d'aspects de durabilité dans le placement de la fortune, pondérer soigneusement et concilier de manière responsable les intérêts de l'ESG et ceux d'une politique de placement financièrement performante. Conformément au règlement de placement adopté, le Conseil de Fondation se penche à intervalles réguliers sur le thème de la durabilité et de

l'investissement conforme aux critères ESG, dans le cadre d'un processus continu.

Le Conseil de Fondation

Notre info prévoyance paraîtra désormais seulement sous forme numérique

Dans un souci de durabilité, le Conseil de Fondation a décidé de publier à l'avenir la brochure Info Prévoyance seulement sous forme numérique sur le site Internet. En outre, les informations les plus importantes seront également publiées via la Newsletter de l'Association suisse des écoles de musique (ASEM).

Certificat de caisse de pension

Vous continuerez à recevoir votre certificat de Caisse de Pension personnel chaque année par courrier.

Taux d'intérêt

Nous pouvons déjà vous annoncer que notre Caisse de Pension reste solide et que tous les avoirs de prévoyance peuvent être rémunérés cette année à un taux de 1,5%.

Reprise du Credit Suisse par UBS : notre expert ne voit aucun danger pour les avoirs des caisses de pension

L'impact sur notre portefeuille global sera extrêmement faible. L'expert en caisses de pension ne voit pas non plus de danger pour les avoirs des caisses de pension suite à la reprise du Credit Suisse. Ces comptes continuent d'être garantis par le nouveau propriétaire UBS. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que la reprise du Credit Suisse aggrave considérablement la situation déjà tendue des caisses de pension.